

Expert de la défense en management, commandement et stratégie

RNCP15276 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	310n, 346n
Code(s) ROME	K1704, K1404, K1401
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/08/2017

Certificateur(s)

Ministère de la défense - Ecole de guerre

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le détenteur de la certification est immédiatement responsable de mise en œuvre (commandement, chef de bureau...) à la tête ou au sein d'un établissement (unité, bâtiment, base, état-major ...), conduisant à moyen terme aux emplois de conception puis à plus long terme aux emplois de direction de l'administration centrale ou des services extérieurs, pour la planification et la conduite des opérations ou de leur environnement, la préparation et le soutien des forces armées, dans un cadre national ou international. A cet effet il sera appelé à :

- Participer à la conception, à la planification et à la conduite des opérations (en particulier interarmées) dans un cadre national, multinational ou interallié.
- Exercer des responsabilités de commandement et de management au sein des unités, des états-majors de forces et des organismes de l'administration centrale.
- Exercer des responsabilités élevées dans le domaine de la défense au sein d'organismes nationaux et internationaux, dans un contexte interministériel.
- Prendre en charge, à terme, des commandements importants ou des fonctions de direction.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Domaine d'activité 1 : Mise en situation (préparation et conduite d'une opération/projet/mission) et fiche état major

Coordonner un groupe de planification opérationnelle (groupe d'experts) afin d'identifier l'orientation de l'action à conduire

Analyser l'objectif du projet à effectuer en appréciant la situation stratégique : le cadre stratégique global (cadre politique, économique, financier, cadre moral), les logiques des acteurs (les forces présentes et les organisations), le corpus doctrinal.

Déterminer les forces et les faiblesses de l'environnement (politique, économique, financier, militaire)

Emettre des orientations tactiques au regard des effets recherchés sur le théâtre opérationnel

Identifier les composantes de l'organisation à mettre en œuvre (articulation des forces à employer, organisation du commandement et des forces) en respectant les domaines de responsabilités et de compétences des organisations (logique interarmées)

Elaborer un concept d'opération en respectant le cadre juridique et éthique (accords de défense, cadre législatif des conflits ...) à l'aide de la méthode de planification opérationnelle : créer des modes d'actions et des modes d'actions alternatifs, déterminer les centres de gravité, les points décisifs, les lignes d'opérations, le phasage

Rédiger un projet/un concept d'opération (mémoire de proposition) en vue de le proposer à sa hiérarchie (une

haute autorité/haut commandement)

Présenter et argumenter le concept à sa hiérarchie (une haute autorité) en vue de valider des choix tactiques

Décliner les choix tactiques à l'aide de la méthode de planification opérationnelle : déterminer les capacités opérationnelles (moyens humains et matériels) nécessaires à la mise en œuvre de l'opération/du projet en fonction des caractéristiques des acteurs/moyens (volume d'espace, échelle de temps d'actions ... pour les manœuvres terrestres, aériennes ou navales), décliner les interventions des acteurs du projet en formalisant des procédures

Mettre en œuvre un poste de commandement de forces, des commandements de composantes et un commandement stratégiques en respectant le schéma général des structures de commandement des niveaux tactiques : planifier le soutien des forces opératives (fonctions logistiques, SSI ...), rédiger des documents de planification opératif et tactique à destination des unités engagées sur le théâtre, évaluer l'efficacité des actions menées par rapport aux objectifs fixés, planifier des phases ultérieures en fonction de l'évolution de la situation, fixer des priorités dans les actions à mener, planifier une opération en respectant le corpus doctrinal lié à la planification de l'emploi des forces lors d'opérations interarmées

Intégrer l'environnement médiatique

Préparer les équipes à la conduite de l'opération ou du projet en établissant une ligne d'actions comportant les objectifs intermédiaires à atteindre pour obtenir l'effet final recherché sur le théâtre.

Coordonner les acteurs (PC, ...) en langue anglaise

Domaine d'activité 2 : (fiche de stratégie et fiche de géopolitique)

Assurer une veille sur les évolutions du secteur de la défense et de la sécurité au niveau ministérielle, interministérielle et au niveau des organisations internationales, de l'OTAN et de l'UE

S'approprier une problématique complexe de type conduite d'une réforme ou évolution d'une politique ministérielle/interministérielle ou gestion de crise en réalisant un audit

Domaine d'activité 3 : Rédaction d'un article à des fins de publication/évaluation de l'expression orale

Mener une réflexion sur un sujet de société en vue de contribuer aux débats et réflexions actuels et en vue d'être publié

Cibler le média au regard des caractéristiques de ces derniers et du contenu de l'article

Transcrire ses réflexions ou opinions au travers d'une publication en respectant un cadre déontologique et un devoir de réserve

Effectuer les démarches d'édition avec les médias ciblés

Appréhender les enjeux et les problématiques de la communication d'un ministère (secret défense ... image publique)

Comprendre le monde de l'information afin d'intégrer l'influence des médias lors des actions de communication

Garantir une cohérence entre les images produites et l'information souhaitée

Communiquer, à l'écrit et à l'oral auprès des médias

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les experts de la défense en management, commandement et stratégie occupent des fonctions de cadres responsables de la mise en œuvre de la politique des armées et de la Gendarmerie Nationale, essentiellement dans les domaines des opérations, de la préparation de l'avenir et du conseil politico militaire. Le détenteur de la certification exerce son activité dans des unités, des états-majors, les administrations centrales ou services extérieurs et des organismes internationaux, dans des emplois relevant du ministère de la Défense ou concourant à la politique de défense des pouvoirs publics. Certains peuvent être détachés dans d'autres ministères, voire mis à la disposition d'une grande entreprise étatique.

A l'issue de leur emploi étatique les détenteurs de la certification peuvent exercer des emplois de responsabilité, de conception ou de direction dans les PME/PMI, les états-majors de grandes entreprises privées (Thalès, MBDA, Dassault, etc.) ou des organismes internationaux.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les officiers qui ont suivi la scolarité de l'Ecole de Guerre sont appelés à tenir des postes de haute responsabilité au sein de l'administration centrale du ministère de la Défense. Ils sont appelés également à exercer des commandements opérationnels de haut niveau. Les titulaires de la certification sont amenés à occuper, au sein du ministère de la défense et des anciens combattants, les postes suivants :

- Chefs de service d'organismes en charge du soutien des forces, chef de sections et de bureaux d'états-majors

opérationnels ;

- Commandants d'organismes en charge du soutien des forces ;
- Chefs de bureau, sous-chefs et chefs d'état-major des forces, commandant de brigade (terre), de force (marine, air), de légion (gendarmerie) ;
- (à long terme) Sous-directeurs et directeurs, sous-chefs et chefs d'état-major d'armée.

A l'issue de leur emploi étatique, les titulaires de la certification exercent des emplois à haute responsabilité, de conception ou de direction au sein d'entreprises privées ou publics et d'organismes internationaux. A titre d'exemples, les données relatives à la reconversion indiquent les emplois suivants :

- directeur/directeur adjoint/directeur de projet/directeur de développement opérationnel au sein d'entreprises privées/publics (secteur aéronautique/défense/sécurité).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'obtention du statut militaire est exigée par le ministère de la défense et des anciens combattants pour exercer cet emploi en tant que militaire.

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Un représentant du chef d'état-major des armées, - le directeur du collège interarmées de défense (CID),
- un membre militaire et d'un membre civil du corps professoral du CID,
- un représentant de la société civile.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- Le directeur du Collège Interarmées de Défense, président du jury ; - un collège professionnel de 4 membres appartenant à l'état-major des armées (EMA) ou à l'état-major interarmées de forces et d'entraînement (EMIA-FE) ou à l'un des états-majors d'armée et à la DGGN ;
- un collège de formateur de deux membres.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/08/2017

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5310

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15276/>